Jean-Marie Bouissou

Une spécificité japonaise ?

La politique étrangère japonaise donne traditionnellement lieu aux interprétations les plus opposées, dont on retrouve l'écho dans le numéro que *Pouvoirs* a consacré en 1994 au « Nouveau Japon ». Un article y soulignait la volonté de Tokyo de « mener une politique étrangère active et autonome », tandis qu'un autre soutenait que « le Japon est un pays volontairement résigné, qui se contente d'une politique étrangère domestique » [1]. Ce débat se poursuit depuis les années 1960. Son existence atteste tout au moins que l'action extérieure de Tokyo est difficile à déchiffrer, et sa continuité laisse penser que les fondamentaux qui la commandent n'ont pas changé.

Pour essayer d'y voir clair, on peut prendre comme point de départ trois constats sur lesquels les tenants de l'une et l'autre thèse devraient se trouver d'accord.

Après sa défaite et dans le cadre de la guerre froide, le Japon s'est trouvé placé dans une position internationale périlleuse. Il est situé dans une région où les deux blocs s'affrontaient militairement de manière presque permanente sans pouvoir assurer lui-même sa sécurité, à cause des contraintes institutionnelles et politiques qui l'obligeaient à limiter ses armements. Au sein du bloc occcidental, il était relégué dans une position subordonnée, à la suite de sa défaite qui avait ruiné à la fois sa puissance économique et sa légitimité. Cela ne laissait, au départ, aucune marge de manœuvre à sa politique étrangère.

1. *Pouvoirs*, n° 71, septembre 1994, *Le Nouveau Japon :* Modjtaba Sadria, « Le Japon et les charmes de l'Asie », p. 117-128, et Camille Stanque, « La non-politique étrangère du Japon », p. 129-136.

Le Japon a géré cette situation très efficacement. Face au bloc communiste, il a su se mettre à l'abri de toute attaque directe ou indirecte (subversion intérieure). Au sein du bloc occidental, il a contraint ses partenaires à tolérer ses règles particulières du jeu économique. Celles-ci lui ont permis de rebâtir sa puissance et d'accéder au club des grands, retrouvant ainsi les moyens d'une action plus autonome. Dans le cadre de la guerre froide, son action a donc été couronnée de succès en ce qui concerne la défense de ses intérêts nationaux immédiats.

Le Japon a joué un rôle actif dans l'organisation de son environnement régional – même s'il a moins bien réussi à se réintégrer dans la communauté des nations asiatiques que l'Allemagne en Europe. Il a donné l'impulsion à la mise en place de structures régionales de toute nature, depuis la PAFTAD [2] en 1960 jusqu'à l'APEC en 1989. Il a organisé à son profit les échanges et la division régionale du travail, tout en aidant au développement des autres pays asiatiques. Leur essor lui a permis de s'appuyer sur la communauté régionale émergente pour renforcer sa position face aux États-Unis, et inversement.

Dans ces conditions, peut-on à bon droit traiter le Japon de « nain politique », selon l'expression consacrée ? Oui, si l'on analyse son action internationale selon les *a priori* normatifs de l'école réaliste, pour laquelle n'est « grande » que la puissance dont l'action s'inscrit sur l'horizon mondial dans une perspective hégémonique, et qui dispose à la fois de la capacité diplomatico-militaire et des moyens de l'influence dite *soft.* Mais si l'on choisit pragmatiquement de mesurer la puissance à ses effets – la capacité à assurer sa sécurité et à promouvoir ses intérêts nationaux –, on reconnaîtra que l'archipel est bel et bien doté d'une puissance considérable. La difficulté à en rendre compte laisse seulement penser que les modalités de sa mise en œuvre échappent aux analyses traditionnelles des relations internationales. Ce sont ces modalités sur lesquelles cet article se propose de jeter quelque lumière.

Selon une tradition trop bien établie dès qu'on touche au Japon, de nombreuses analyses ont essayé de rendre compte de sa position internationale à la lumière des particularités réelles ou supposées de sa culture et de son histoire. Pour l'avoir fait, nous avons pu constater que cette approche aide à expliquer certains tropismes (par exemple, la pré-

2. Pacific Organization for Trade and Development. Créée à l'initiative des Japonais, cette organisation privée est à l'origine du processus qui mènera à la constitution de l'APEC (Asia-Pacific Economic Cooperation).

férence pour les stratégies défensives) ou certaines tactiques de négociation fréquemment utilisées par les Japonais, mais qu'elle est tout à fait insuffisante pour une analyse d'ensemble[3]. Beaucoup de travaux ont aussi explicité la nature et les effets de contraintes internes exceptionnellement lourdes[4]. La plus connue est l'article 9 de la Constitution, qui cantonne les forces armées japonaises dans un rôle strictement défensif. Il faut y ajouter le pacifisme viscéral d'une majorité de l'opinion depuis 1945 et la charge émotionnelle dont les enjeux internationaux sont investis, qui incite à les manipuler à des fins électorales ; l'absence de consensus sur la politique étrangère jusqu'au sein du PLD ; la faiblesse du ministère des Affaires étrangères face aux autres administrations ; enfin, l'impotence chronique de l'exécutif.

Ces contraintes internes obligent le PLD à mener ce qu'on peut appeler une « politique masquée » souvent fondée sur l'ambiguïté, les stratégies dilatoires, les petites avancées en oblique et l'utilisation d'acteurs non officiels[5], qui constitue une première spécificité de l'action extérieure du Japon. Mais celui-ci doit également gérer des contraintes externes très complexes. Selon nous, ce sont ces dernières qui pèsent le plus lourd dans cette « dialectique de l'interne et de l'externe » qu'évoque Marie-Claude Smouts[6]. Nous allons donc « partir du système international » – les contraintes liées aux particularités de la situation géostratégique de l'archipel et de son positionnement dans l'environnement mondial – pour analyser les spécificités de sa politique étrangère.

Ces contraintes peuvent être analysées sous quatre angles complémentaires, dont chacun correspond à un niveau d'analyse différent plutôt qu'à des prémisses théoriques divergentes.

---

3. Jean-Marie Bouissou, Guy Faure et Zaki Laïdi, *L'Expansion de la puissance japonaise*, Bruxelles, Complexe, 1992, notamment p. 45-55. Jean-Marie Bouissou et Modjtaba Sadria, « Le Japon et le monde : tout est à réinventer », *in* Jean-Marie. Bouissou (dir.), *L'Envers du consensus*, Paris, Presses de la FNSP, 1997, notamment p. 210-211.

4. Voir notamment Kent Calder, *Crisis and Compensation. Public Policy and Political Stability in Japan*, Princeton, Princeton University Press, 1988, chap. 10 ; John Keddell Jr., *The Politics of Defense in Japan*, M.E. Sharpe, 1993 ; Reinhart Drifte, *Japan's Foreign Policy*, Routledge, 1990, chap. 2 ; Kenji Hayao, *The Japanese Prime Minister and Public Policy*, University of Pittsburgh Press, 1993 ; Jean-Marie Bouissou, Guy Faure et Zaki Laïdi, *L'Expansion de la puissance japonaise*, *op. cit.*, p. 75-83.

5. Pour un exemple, voir Éric Seizelet, « Processus, organisation et fonctionnement des relations nippo-nord-coréennes. Un essai d'interprétation », *Études internationales* (*La Politique extérieure du Japon*), à paraître.

6. Voir *supra*, p. 14.

Les Contraintes Géostratégiques

La situation géostratégique du Japon est celle d'un archipel ancré en marge d'un continent massif dominé par une très grande puissance, et qui n'est pas maître des voies maritimes. En ce sens, elle est très différente de celle de la Grande-Bretagne, qui pouvait jouer des divisions entre les puissances européennes, et dont la puissance reposait sur la maîtrise des mers. La position du Japon se caractérise par sa fragilité et lui impose un principe stratégique fondamental : ne pas être « aspiré » dans les affaires d'un continent qu'il ne peut ni diviser ni subjuguer. Cela signifie qu'il doit se garder d'affronter la Chine et de s'engager militairement sur le continent. Le Japon a observé ce principe depuis la nuit des temps et regrettera amèrement de l'avoir abandonné à partir de l'ère Meiji.

De sa situation géostratégique découlent aussi pour l'archipel deux objectifs vitaux permanents. Le premier est de s'assurer la liberté de circulation dans les « mers orientales » (*tôyô*)[7] vers les détroits malais. Historiquement, il était conciliable avec le principe qui interdit d'affronter la Chine, dans la mesure où celle-ci était fondamentalement un empire agraire, dont le domaine d'intérêts n'englobait pas l'espace maritime. Le second objectif est d'empêcher la Corée de tomber sous le contrôle d'une grande puissance, et de l'affaiblir autant que possible, car elle forme le pont par lequel un empire continental peut aisément menacer l'archipel. Cet objectif est si essentiel que, tout au long de l'histoire, les forces japonaises interviennent à intervalles réguliers dans la péninsule ; mais elles se gardent de s'aventurer dans les profondeurs du continent. Formose, verrou des « mers orientales », sera le premier objectif colonial du Japon (1874). La Corée sera le deuxième, et il se risquera à y défier la Chine dans une guerre ouverte (1895). Cet abandon du principe stratégique fondamental sera le premier pas vers la catastrophe de 1945, qui incitera Tokyo à le remettre ensuite au centre de sa politique étrangère[8].

Une première manière de déchiffrer celle-ci est donc d'y voir la répétition sans fin d'une figure imposée : accommoder le principe stra-

7. C'est-à-dire « situées à l'est de la Chine » : toute la géographie traditionnelle de l'Asie est sino-centrée.

8. Jean-Marie Bouissou, « Le Japon et la Chine : amour, haine et géostratégie », *Politique étrangère*, vol. 61, n° 2, été 1966, p. 315-326.

tégique fondamental avec la poursuite des deux objectifs vitaux permanents. Cet exercice est devenu plus difficile depuis la fin de la guerre froide, qui a poussé Pékin à adopter une nouvelle posture et à prétendre au contrôle des mers.

La Théorie de la Puissance Régionale et la Subordination Volontaire

Une deuxième approche, inspirée par les travaux de Susumu Kobayashi[9], prend comme point de départ le statut du Japon comme puissance fondamentalement régionale, et essaie d'en éclaircir les implications. Kobayashi souligne combien la position d'une puissance de ce type est fragile par nature. En effet, les pays voisins ne lui reconnaissent pas la légitimité que les grandes puissances impérialistes ont tirée historiquement de leur éloignement et de leur différence (notamment raciale) autant que de leur force brute. Les pays d'Asie, qui acceptaient *volens nolens* l'impérialisme des Occidentaux, ont fait appel à eux quand leur trop proche cousin nippon a prétendu leur imposer le sien – à l'exemple de la Chine recourant à la SDN pour tâcher de protéger la Mandchourie. Faute de légitimité, une puissance régionale doit recourir à des méthodes terroristes pour affermir sa domination. Mais ces méthodes achèvent de ruiner la légitimité qui lui serait nécessaire pour asseoir une influence durable. D'autre part, les grandes puissances extérieures ne tolèrent ses avancées que si elles ne menacent pas leurs propres intérêts. Une puissance régionale se trouve donc par nature soumise à deux contraintes : le défaut de légitimité et le contrôle exercé par les grandes puissances. Elle n'a de choix qu'entre les divers degrés d'une subordination envers ces dernières, qui limite les bénéfices auxquels elle peut prétendre, et un va-tout périlleux pour s'en affranchir et imposer sa domination envers et contre tout, comme le Japon entre 1931 et 1945.

Fondamentalement, l'archipel est une puissance régionale. Assez tôt, une partie de ses élites a pressenti qu'il fallait en tirer les conséquences. Dès 1895, après sa victoire en Corée contre la Chine, le Japon abandonne aux Occidentaux une partie des bénéfices qu'il en avait tirés (traité de Shimonoseki). De 1921 à 1931, il accepte le « système de Washington », qui revient à soumettre ses mouvements en Asie à l'aval

9. Susumu Kobayashi, « Japan as a Regional Power », communication au colloque « The Global Meaning of Japan », Sheffield, 19-22 mars 1998.

des Anglo-Saxons, dont il pérennise la supériorité navale. L'échec désastreux de la stratégie d'affranchissement menée à partir de 1931 ne lui laisse pas d'autre choix que de pousser la logique de la subordination nécessaire jusqu'à son terme ultime : le désarmement institutionnalisé par le fameux article 9 de sa Constitution, que Tokyo refusera toujours de modifier en dépit de toutes les pressions américaines en ce sens. Cette *institutionnalisation volontaire de la subordination* constitue la caractéristique la plus troublante de la politique extérieure du Japon. Elle ne se comprend que si on reconnaît qu'elle lui est indispensable pour assurer son statut de puissance régionale. Ce paradoxe explique pourquoi les Premiers ministres les plus nationalistes de l'après-guerre, Nobusuke Kishi et Yasuhiro Nakasone [10], sont aussi ceux qui ont fait le plus pour approfondir la coopération militaire avec les États-Unis.

Les réalités de la subordination se combinent aux contraintes internes que nous avons évoquées pour aboutir à cette posture internationale peu prestigieuse qui fait taxer Tokyo de « nanisme politique ». Pour la légitimer, le PLD a repris à la gauche un discours qui glorifie la nation japonaise comme *peace loving people*. En dernière analyse, ce discours « affirme l'inévitabilité des conflits tout en niant que le Japon puisse y jouer aucun rôle, sinon à son corps défendant [11] ». Ce message caché exprime très exactement les contraintes inhérentes au statut de puissance régionale : ses relations avec ses voisins sont conflictuelles par nature, mais elle n'a pas les mains libres pour y faire face. Après un demi-siècle, ce discours sur « la nation éprise de paix » est devenu un élément inaliénable de l'identité japonaise. Mais ce qu'il masque et légitime en flattant le pacifisme national, c'est bel et bien la stratégie de subordination volontaire. Nous sommes ici en présence d'un de ces cas évoqués par Marie-Claude Smouts, où « l'État peut fabriquer une opinion publique […] pour justifier une position de politique extérieure [12] ». La contrainte géostratégique dévalorisante est intériorisée sous la forme d'un pseudo-invariant culturel (valorisant) constitutif de l'« âme nationale ». Ainsi sublimée, la stratégie de subordination apparaît comme l'élément clé de la politique extérieure du Japon.

---

10. Kishi (1957-1960) a reconduit le traité de sécurité avec les États-Unis malgré une opposition farouche de la gauche. Nakasone (1982-1987) a levé au profit exclusif des États-Unis l'interdiction d'exporter des technologies à usage militaire.

11. Modjtaba Sadria : « Le Japon et le monde : tout est à réinventer », *loc. cit.*, p. 203-218.

12. Voir *supra*, p. 13.

La Dialectique de la Subordination et de l'Autonomie

Ce constat peut servir de point de départ à une troisième approche, qui analysera la politique étrangère du Japon à travers la dialectique de la subordination et de l'autonomie. Dans cette perspective, toute son action internationale doit être comprise comme l'exercice délicat qui vise à maintenir la relation de subordination avec les États-Unis tout en s'autonomisant sur les points où ses objectifs nationaux particuliers ne coïncident pas avec ceux de la puissance tutélaire.

Le plus fondamental de ces objectifs – celui-là même qui justifie le lien de subordination – est d'affirmer son statut de puissance régionale, qui ne va pas de soi aux yeux des autres pays d'Asie. A cet effet, Tokyo veille jalousement à ne jamais déroger. C'est ce qui explique sa rigidité extrême dans les litiges territoriaux qui l'opposent à ses voisins[13], et l'obstination du PLD à ne jamais reconnaître officiellement la culpabilité du Japon pour les agressions commises pendant la période coloniale. Cette intransigeance a notamment empêché Séoul et Tokyo de signer un traité de paix avant 1965, bien que cela aille à l'encontre des intérêts américains en affaiblissant la solidarité du camp anticommuniste en Asie. Après 1989, Tokyo a invoqué la question des Kouriles pour refuser son aide économique à la Russie, malgré les instances américaines. En 1996, son attitude provocatrice aux Senkaku a provoqué des affrontements avec les Chinois qui étaient la dernière chose que pouvait souhaiter Washington, gendarme des mers asiatiques, au moment où Clinton amorçait un rapprochement avec Pékin. Et c'est encore le souci du statut qui pousse Tokyo à revendiquer un siège permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU avec une insistance qui embarrasse les États-Unis, auxquels le *statu quo* convient fort bien.

Le Japon cesse aussi de suivre la diplomatie américaine quand celle-ci menace ses objectifs vitaux permanents. Alors que tous les alliés asiatiques de Washington ont envoyé à un moment ou un autre des forces combattre en Corée ou au Vietnam, il s'y est toujours dérobé, conformément au principe fondamental qui lui dicte d'éviter la guerre sur le continent. Les années 1972 et 1973 constituent un tournant, quand

13. Les quatre îles Kouriles avec l'URSS, l'île Tokushima avec la Corée et le minuscule archipel des Senkaku avec la RPC et Taiwan.

Tokyo se départit ouvertement de la subordination par deux fois – d'abord en reconnaissant la RPC et en rompant abruptement avec Taiwan ; puis en lâchant les États-Unis au Moyen-Orient pour assurer ses approvisionnements pétroliers.

Il ne s'agissait encore là que d'ajustements tactiques dans le cadre stratégique de la subordination nécessaire. Mais, plus la catastrophe de 1945 s'estompe et plus sa puissance économique s'affirme, plus le Japon semble tenté de revenir à une stratégie d'affranchissement. Sur fond de bras de fer commercial permanent avec les États-Unis, la « diplomatie tous azimuts » (*zenhoi gaishô*) des années 1972-1980 en direction de Moscou et Pékin puis le recentrage asiatique amorcé avec la formulation de la « doctrine Fukuda » en 1977 [14] sont sous-tendus par la volonté de relâcher la relation de dépendance en s'appuyant sur de nouveaux partenaires. Après 1980, cette pulsion s'exprime de plus en plus ouvertement au sein du PLD, où une aile néonationaliste très active proclame sa volonté de refaire du Japon un « État normal » (*futsu no kuni*) en lui rendant la liberté de ses armements et en renégociant le traité de sécurité sur la base de l'égalité, voire en y mettant un terme [15].

Les « Nouvelles Relations Internationales »

Le retour en vogue de la stratégie d'affranchissement atteste que les responsables japonais, ou du moins certains d'entre eux, pensent désormais pouvoir échapper aux contraintes qui ont historiquement pesé sur l'archipel en sa qualité de puissance régionale. Cette réappréciation repose sur l'idée que « les États-Unis n'ont plus clairement la suprématie, ni au plan militaire, ni au plan économique [16] ». Mais, au-delà, elle renvoie aux théories selon lesquelles les relations internationales ont changé de nature en même temps que les moyens de la puissance [17]. En 1980, cette conception a été officialisée par une commission mandatée par le gouvernement Ohira et présidée par Masamichi Inoki, ancien

14. Pour le détail, voir Jean-Marie Bouissou, *Le Japon depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 147-150.

15. Morihiro Hosokawa, « Are US Troops in Japan Needed ? », *Foreign Affairs*, juillet-août 1998, p. 2-5.

16. The Comprehensive National Security Study Group, *Report on Comprehensive National Security* (2 juillet 1980), résumé officiel *in* Robert Barnett, *Beyond War*, Pergamon-Brassey's, 1984, p. 1.

17. Marie-Claude Smouts (dir.), *Les Nouvelles Relations internationales*, Paris, Presses de la FNSP, 1998.

directeur de l'Académie militaire. La doctrine de « sécurité globale » (*sôgô ampô*) développée dans son rapport final a été adoptée comme base de l'action internationale du Japon, dont on peut donc aujourd'hui essayer de rendre compte à travers une quatrième approche : la prétention à mener l'action internationale selon des normes nouvelles.

La doctrine de *sôgô ampô* se fonde sur une définition à la fois très large et très modeste : « La sécurité, c'est protéger la vie des gens de ce qui les menace [18]. » Cette définition débouche sur une conception infiniment diversifiée des menaces, qui inclut jusqu'à celles qui pèsent à long terme sur les approvisionnements énergétiques et alimentaires à cause de la surexploitation ou du déséquilibre entre ressources et population mondiale. Elle fait de l'interdépendance économique à l'échelle planétaire le cadre nouveau dans lequel s'inscrit la problématique de la sécurité. En dernière analyse, elle repose sur le postulat « classique » de l'économie politique internationale, selon lequel les relations économiques sont un jeu à somme positive, et sur celui du néoclassicisme parétien, selon lequel l'économique se substitue au politique comme régulateur de l'ordre mondial [19].

Cela peut surprendre, car les élites conservatrices japonaises partagent traditionnellement une vision très « réaliste » des relations internationales [20]. Elles ont toujours tenu l'économie sous la tutelle de l'État, défini la politique industrielle en fonction d'objectifs de puissance nationale et mené une politique mercantiliste tout à fait contraire au postulat « classique ». De plus, la doctrine de *sôgô ampô* apparaît au moment où l'aile droite du PLD monte en puissance, notamment sous le gouvernement Nakasone (1982-1987), qui renforce ostensiblement les Forces d'autodéfense (FAD) et affiche sa volonté de porter l'influence politique du Japon sur la scène internationale au niveau de sa puissance économique. Sans y voir une tromperie délibérée, on peut donc au moins soupçonner quelque ruse de la raison.

En faisant de l'économique l'égal du politique comme moyen et enjeu de l'action internationale, la doctrine de *sôgô ampô* permet d'esquiver l'épineux problème des armements pour penser à nouveau le Japon comme puissance. De plus, le jeu de l'économie mondialisée

18. Robert Barnett, *Beyond War*, *op. cit.*, p. 1.

19. Jean Coussy, « Économie politique internationale », *in* Marie-Claude Smouts (dir.), *Les Nouvelles Relations internationales*, *op. cit.*, p. 253-280.

20. Sakio Takayanagi : « L'action extérieure du Japon dans le monde de l'après-guerre froide », *Pouvoirs*, n° 71, *op. cit.*, p. 105-116.

frappe d'inanité les limites géographiques dans lesquelles s'inscrivent les rapports de forces diplomatico-militaires traditionnels. Du coup – et c'est bien là l'essentiel – *la malédiction de la puissance régionale qui pèse sur l'archipel est levée*. Pour autant, la doctrine ne considère pas que la guerre et la paix forment une « alternative d'un autre temps [21] ». Elle laisse toute leur place aux instruments de la puissance, version « réaliste ». En affirmant à ce sujet que « les Forces d'autodéfense ne possèdent même pas la capacité d'interdiction minimale nécessaire » (ce qui est discutable) et en préconisant d'augmenter leur budget « d'environ 20 % » [22], la commission Inoki ouvre la voie au renforcement des forces armées par le gouvernement Nakasone. Mais celles-ci ne sont des instruments de puissance que dans la zone où elles peuvent être déployées. Or l'interprétation de la Constitution qui prévaut limite cette zone à l'archipel et à ses eaux territoriales. Ce qui subsiste de réaliste dans la doctrine renvoie donc le Japon à la prison géographique dont la logique libérale l'affranchissait. Le « libéral-réalisme » ne le libère pas des contraintes qui pèsent sur sa politique internationale.

Il faudra la fin de la guerre froide pour pouvoir appliquer au champ diplomatico-militaire la logique libératrice de la globalisation. En ouvrant l'ère des grandes opérations de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU, la fin du système des blocs permet au PLD d'invoquer l'« autodéfense collective » pour légitimer la participation de forces japonaises à ces opérations. Une loi à cet effet est votée en 1992. Elle mène inévitablement à doter peu à peu les FAD de capacités de projection jugées jusque-là incompatibles avec la Constitution [23]. Tokyo embrasse l'idée que l'usage légitime de la force est désormais réservé ès qualités à la communauté des nations avec d'autant plus d'ardeur que cette idée rend obsolètes les cadres géographiques au sein desquels les armements et les systèmes d'alliance ont commandé les rapports de forces tout au long de l'histoire.

C'est donc en se positionnant « au-delà de la territorialité [24] » que le Japon ambitionne de refonder une action extérieure libérée des

---

21. Voir Marie-Claude Smouts, *supra*, p. 9.

22. Robert Barnett, *Beyond War*, *op. cit.*, p. 3.

23. Pierre Mayaudon, « L'avenir des forces armées japonaises », *Futuribles*, n° 216, janvier 1997, *Regards prospectifs sur le Japon*, p. 83-92.

24. Selon l'expression de Karoline Postel-Vinay, « La transformation spatiale des relations internationales », *in* Marie-Claude Smouts (dir.), *Les Nouvelles Relations internationales*, *op. cit.*, p. 163-182. Il est significatif que ce soit une japonologue qui ait développé la réflexion sur ce point dans cet ouvrage collectif.

contraintes géostratégiques et de celles qui dérivent de son statut de puissance régionale. La possibilité de « globaliser » (c'est-à-dire de détacher de toute référence géographique) le champ diplomatico-militaire après celui de l'économique permet, du moins en théorie, de penser les relations internationales dans tous leurs aspects selon la logique libérale. Au début des années 1990, le Japon s'y attache avec une ardeur dont l'aboutissement ultime est le concept (?) de *kyôsei* (symbiose) qui envahit le discours officiel et les médias. Il suffit d'en retenir ici qu'il postule l'obsolescence radicale des rapports de forces comme moyens de l'action internationale et celle de l'idée même d'hégémonie[25].

Toutefois, dans la pratique, on n'observe guère que Tokyo ait adopté une pratique novatrice des relations internationales. En incluant l'économie et l'écologie dans la problématique de sa sécurité, l'État japonais n'en conclut qu'une chose : qu'il doit soumettre à sa logique les acteurs non étatiques qui peuplent ces domaines. Tout au rebours des théories sur le « multicentrisme » des relations internationales contemporaines, la doctrine de *sôgô ampô* mène l'État à vouloir étendre son contrôle. Ainsi le ministère des Affaires étrangères offre désormais aux ONG sa reconnaissance officielle sous forme d'inscription dans un annuaire, des subventions… et ce « guidage » (*gyôsei shidô*) qui est un moyen favori de la bureaucratie japonaise pour asseoir son contrôle sur l'économie et la société civile.

Le plus frappant est de constater que Tokyo, quand il cherche à utiliser l'économie comme instrument d'action internationale, n'en use pas selon la logique « libérale » de l'interdépendance qui serait propre à ce champ, mais *comme un substitut des moyens diplomatico-militaires qu'il ne possède pas.* Ainsi pour les Kouriles, que Tokyo cherche à acheter, il utilise sa puissance financière comme on a utilisé la puissance militaire tout au long de l'histoire, pour réaliser des gains territoriaux. Il s'ensuit que l'utilisation de l'économie comme moyen de puissance internationale par le Japon est soumise aux mêmes contraintes que celles qui pèsent sur lui au plan diplomatico-militaire, au lieu de permettre de lever ces contraintes. Ainsi, la répartition de l'aide publique au développement se conforme exactement au principe stratégique fon-

25. Pour une analyse de la floraison et des implications du *kyôsei*, voir Jean-Marie Bouissou, « Penser l'Autre en se pensant soi-même », *in* David Camroux et Jean-Luc Domenach (dir.), *L'Asie retrouvée*, Paris, Éditions du Seuil, 1997, p. 301-326, et « Le Japon peut-il donner sens à l'Asie ? », *in* Zaki Laïdi (dir.), *Géopolitique du sens*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p. 263-289.

damental et aux deux objectifs vitaux permanents. Le principal récipiendaire est la Chine, suivie par les trois puissances qui commandent les « mers orientales » (Indonésie, Philippines et Thaïlande)[26], alors que la Corée ne reçoit rien. Même le commerce se plie à l'impératif historique de ne pas affronter la Chine, comme en témoigne le zèle avec lequel le Japon a réduit ses excédents dès que Pékin a élevé le ton sur ce sujet[27]… Il est aussi significatif que, dans le conflit permanent qui l'oppose aux États-Unis à propos de ses excédents commerciaux, le Japon accepte toujours comme base de discussion le point de vue américain, selon lequel ces excédents sont une anomalie nuisible à laquelle il doit remédier en consentant des sacrifices[28]. Qu'est-ce d'autre, sinon encore la subordination volontaire ? De même quand Tokyo, sous la pression américaine, renonce à l'idée de créer un fonds régional pour secourir les économies asiatiques sinistrées sans passer sous les fourches caudines (et anglo-saxonnes) du FMI…

Par ailleurs, la fin de la guerre froide, au lieu de laisser le Japon s'épanouir politiquement « au-delà de la territorialité », pourrait bien l'emprisonner plus que jamais dans son statut inconfortable de puissance régionale. Tant que l'archipel était une pièce majeure sur le grand échiquier Est-Ouest, Tokyo pouvait défendre ses intérêts dans le jeu de la subordination. De plus, la périlleuse question du *leadership* dans la zone Asie ne se posait pas : il n'y avait alors pas d'autres leaders que les deux supergrands. La nouvelle conjoncture prive le Japon de l'influence que lui conférait dans le jeu géostratégique mondial sa position de porte-avion incoulable au large de l'Asie et le laisse face à une Chine en plein essor, qui étend ses prétentions au domaine maritime. Au jeu traditionnel de la « politique étrangère », sa position s'est donc dégradée – une dégradation que ne compense pas l'activité des acteurs non étatiques japonais dans le jeu des nouvelles relations internationales[29].

---

26. Cumuls sur la période 1985-1994. D'autres attributions répondent aux besoins géostratégiques du mentor américain. Voir Dennis Yasumoto, *The Manner of Giving*, Lexington Books, 1986.

27. De 5,9 à 0,85 milliards de dollars entre 1985 et 1986. La RPC est le seul pays d'Asie qui jouisse aujourd'hui d'un confortable excédent avec le Japon.

28. Takashi Kawasaki, « Discourses of US-Japanese Political Economy », in *Études internationales*, *op. cit.*, à paraître.

29. Karoline Postel-Vinay, « L'activité internationale des acteurs locaux au Japon et en Asie du Nord-Est », *Les Études du CERI*, n° 17, juin 1996.

RÉSUMÉ

La politique extérieure du Japon donne lieu aux interprétations les plus opposées. Cet article propose une grille de lecture à quatre dimensions : les contraintes géostratégiques à l'échelle du temps long, le statut de puissance régionale et la stratégie de subordination volontaire qui en résulte, la dialectique de cette stratégie et de la défense des intérêts nationaux, et l'effort pour se libérer des contraintes géographiques par la « doctrine de sécurité globale ». Mais la manière dont le Japon utilise sa puissance économique comme un simple substitut des instruments diplomatico-militaires montre qu'il n'a pas tiré les conséquences des postulats qui sous-tendent cette doctrine.